

A *ssociation de Défense de l'Ecole Catholique*

Dès 3 ans

D

Ainsi en a décidé le Président de la République Emmanuel Macron, par l'intermédiaire de son ministre de l'Education nationale, Jean-Michel Blanquer : l'obligation de l'instruction est abaissée de six à trois ans, pour s'achever à seize ans.

E



C

Annoncée comme une mesure symbolique, puisque plus de 98 % des enfants sont déjà scolarisés entre 3 et 5 ans, la loi, votée massivement avec le soutien de la droite, inscrite au Journal officiel le 28 juillet 2019, oblige donc environ 25 000 enfants supplémentaires

à suivre le Socle commun de connaissances et de compétences, qui n'était obligatoire jusque-là qu'à partir du cours préparatoire.

Pourquoi une loi pour si peu d'enfants, en sachant qu'une classe d'âge représente aujourd'hui un peu moins de 700 000 individus ? La quantité négligeable d'enfants jusque-là non scolarisés pour des raisons diverses ne doit pas masquer la volonté de contrôler toujours plus les esprits qui caractérise depuis la Révolution française les pouvoirs politiques modernes.



*Fanfare de l'école St-Jean-Baptiste-de-La-Salle,
Camblain-l'Abbé (62)*

Tout se passe comme s'il y avait un danger pour la République à ce que quelques milliers d'enfants n'entrent pas le plus tôt possible dans un système scolaire dont l'efficacité est pourtant ridiculisée

par les évaluations internationales, et comme si le fait de les y intégrer de force par la loi allait améliorer les statistiques de la réussite scolaire.

Car plus on entre tôt à l'école, plus on a de chances de réussir sa scolarité : tel fut le postulat martelé par nos dirigeants pour justifier la loi. Comment expliquer alors que les 98 % d'enfants scolarisés dès trois ans produisent depuis des décennies entre 25 et 30 % d'illettrés à l'entrée en Sixième ? Qu'on se le dise, les parents qui préféraient jusque-là instruire et éduquer leurs enfants chez eux pour des motifs d'ordres divers se verront fournir par l'État le programme et les méthodes garantissant à leurs enfants une plus grande égalité des chances pour

atteindre... l'échec scolaire qui touche un enfant sur quatre. C'est le droit à l'égalité des chances de rater sa scolarité.

Même pendant la Révolution française, le plan d'éducation le plus audacieux et le plus jacobin laissait au moins le temps aux mères de sevrer leur progéniture. Ainsi, le projet de loi présenté le 13 juillet 1793 par Robespierre mais rédigé par Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau (assassiné en janvier 1793¹), envisageait une éducation républicaine et patriotique dans des sortes d'internats destinés aux garçons et aux filles.

« Je demande que vous décrétiez que, depuis l'âge de cinq ans jusqu'à douze pour les garçons, et jusqu'à onze pour les filles, tous les enfants sans distinction et



*Bâtiments en construction à l'école
St-Joseph-des-Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)*

sans exception seront élevés en commun, aux dépens de la République ; et que tous, sous la sainte loi de l'égalité, recevront mêmes vêtements, même nourriture, même instruction, mêmes soins. » Cependant, les premières années de l'enfant revenaient de droit aux parents, et spécialement à la mère. Le député le reconnaissait avec bon sens : *« Jusqu'à cinq ans on ne peut qu'abandonner l'enfance aux soins des mères ; c'est le vœu, c'est le besoin de la nature : trop de détails, des attentions trop minutieuses sont nécessaires à cet âge ; tout cela appartient à la maternité. »*

Pour obliger les familles à faire éduquer leurs enfants par les soins des écoles républicaines, le projet de loi de 1793 prévoyait néanmoins des contraintes financières et civiques : *« Je demande que quiconque refusera les enfants à l'institution*

commune, soit privé de l'exercice des droits de citoyen pendant tout le temps qu'il se sera soustrait à remplir ce devoir civique, et qu'il paie, en outre, double contribution dans la taxe des enfants, dont je vous parlerai dans la suite. » Pour le coup, les gouvernements successifs ont gardé cette habitude et ont prévu depuis longtemps dans le Code de l'Education des sanctions financières pour les parents qui ne se soumettraient pas à l'obligation de l'instruction pour leurs enfants. Dans la nouvelle loi de juillet 2019, il est surtout prévu de durcir les contrôles de l'instruction assurée par les parents à la maison, avec, à la clé, l'obligation d'inscrire leur enfant dans une école, si, deux fois de suite, les résultats du contrôle sont jugés insuffisants par les inspecteurs.

Aujourd'hui donc, entre l'illusoire prétention de juguler l'islamisme radical devenu hors de contrôle en instruisant ses enfants dès le plus jeune âge aux valeurs d'une laïcité qu'ils ne reconnaissent pas, et l'irrépressible envie de toujours uniformiser la pensée en resserrant le contrôle des mentalités qui caractérise le socialisme et l'école d'État, on ne sait ce qui a le plus fortement motivé cette loi qui accentuera concrètement le contrôle des familles qui instruisaient leurs enfants à la maison.

Comme si, décidément, les enfants appartenaient d'abord à l'État et non à leurs parents. Une fois de plus, lorsque les Fraternelles annoncent qu'elles vont contribuer à plus d'égalité sociale, c'est toujours la véritable liberté qui régresse.

Abbé Ph. Bourrat

1. Conventionnel opposé à la peine de mort, Louis-Michel Lepeletier de Saint-Fargeau vota pourtant, au procès de Louis XVI, pour la mort du roi. Cherchant à se venger sur l'un des juges de son maître, un ancien garde du corps du Roi, Pâris, poignarda Le Peletier, dans un restaurant du Palais-Royal, la veille même de l'exécution, le 20 janvier 1793. La Convention fit de la victime, au Panthéon, le premier "martyr pour la Liberté".

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Sainte-Marie, Saint-Père-Marc-en-Poulet (35)



A quelques jours de la rentrée, le ballon d'eau chaude qui alimentait les douches des dortoirs a lâchement rendu l'âme, nous laissant le soin de le remplacer à coup de plusieurs milliers d'euros. La cuisine a été achevée grâce aux dons des généreux bienfaiteurs. Une nouvelle lingerie a été aménagée,

laissant le champ libre pour le déménagement de l'actuelle salle des professeurs dans l'ancienne lingerie, et l'agrandissement de la salle à manger des professeurs depuis longtemps trop étroite. Merci d'avance pour votre fidèle soutien.

École St-Jean-Baptiste-de-La-Salle, Camblain-l'Abbé (62)

En l'honneur du 300^e anniversaire du rappel à Dieu du saint patron de l'école, saint Jean-Baptiste de la Salle, les élèves se sont rendus à Reims, sa ville natale. Au programme, la visite de la basilique Saint-Rémi, de la cathédrale et du palais du Tau.



A l'occasion de la fête patronale de l'école, le départ à la retraite de Monsieur Genelle, notre secrétaire depuis

23 ans, a été l'occasion de lui offrir un petit concert et quelques cadeaux pour le remercier de son inépuisable dévouement. La messe solennelle était célébrée pour l'occasion par Monsieur l'abbé Jacquemet, prieur de Reims.

LISTE COMPLÈTE DES ÉCOLES SECONDAIRES DU DISTRICT DE FRANCE

- | | | |
|-------------------------------|--|--|
| 01 - Ain | École Saint-Jean-Bosco
<i>Maternelle à Terminale</i>
La Ville - 01 240 MARLIEUX | Tél. 04 74 42 86 00
Fax 04 74 42 86 03 |
| 11 - Aude | École Saint-Joseph-des-Carmes
<i>Maternelle à Terminale - Bac général et STMG</i>
11 290 MONTRÉAL-DE-L'AUDE | Tél. 04 68 76 25 40
Fax 04 68 76 33 90 |
| 35 - Ille-
et-Vilaine | École Sainte-Marie
<i>Maternelle à Terminale</i>
Le Bois-Martin - 35 430 SAINT-PÈRE-MARC-EN-POULET | Tél. 02 99 58 89 07
Fax 02 99 58 23 04 |
| 36 - Indre | École Saint-Michel
<i>Primaire, Sixième à Terminale</i>
La Martinerie - Route départementale 96
36 130 MONTIERCHAUME | Tél. 02 54 29 89 48
Fax 02 54 29 80 77 |
| | École professionnelle Philibert-Vrau
<i>Électricité - Menuiserie - Espaces verts -
Maçonnerie - Métiers de bouche</i>
adresse ci-dessus : La Martinerie | Tél. 02 54 29 89 48
Fax 02 54 29 80 77 |
| 44 - Loire-
Atlantique | École Saint-Martin
<i>Maternelle à Troisième</i>
La Placelière - 44 690 CHÂTEAU-THÉBAUD | Tél. 02 40 56 85 26
Fax. 09 78 64 18 57 |
| 57 - Moselle | École Étoile du Matin
<i>Primaire à Terminale</i>
112, route de Waldeck - 57 230 EGUELSHARDT | Tél. 03 87 06 53 90
Fax 03 87 06 59 09 |
| 62 - Pas-
de-Calais | École Saint-Jean-Baptiste-de-la-Salle
<i>6^e à Terminale</i>
Rue du Perroy - 62 690 CAMBLAIN-L'ABBÉ | Tél. 03 21 22 00 04
Fax 09 81 40 94 49 |
| 64 - Pyrénées-
Atlantiques | École Saint-Michel-Garicoïts
<i>Primaire à Seconde</i>
Château Oihenartia - 64 120 ETCHARRY | Tél. 05 59 65 70 05 |
| 78 - Yvelines | École Saint-Bernard
<i>Maternelle à Terminale</i>
5, rue de Chaponval - 78 870 BAILLY | Tél. 01 30 49 54 04
Fax 01 30 49 40 21 |

NOUVELLES DES ÉCOLES

École Saint-Michel-Garicoïts, Etcharry (64)

Pendant l'été, les travaux de rénovation du château sont suspendus pour concentrer les énergies sur l'agrandissement et l'embellissement de la chapelle. Des cloisons sont abattues, plafonds et murs sont unifiés, lissés et repeints, le sol dallé de pierre naturelle



grâce à la générosité d'un bienfaiteur. Ces deux mois de travaux donnent à notre chapelle plus d'espace, et un caractère plus priant pour lequel les élèves à la rentrée n'ont pas manqué d'exprimer leur satisfaction.

Il n'est pas trop tard pour aider l'école dans les frais engagés par ces grands travaux.

La vie de l'école comporte des temps d'étude mais aussi des temps de détente, de sport, tout comme des activités artistiques.

Ci-contre, une sortie de fin de semaine au bord de l'océan pour les élèves internes.

(En page 1, Fête-Dieu, devant le château de l'école St-Michel-Garicoïts d'Etcharry.)



NOUVELLES DES ÉCOLES

École Saint-Joseph-des-Carmes, Montréal-de-l'Aude (11)

Quelques nouvelles des travaux en cours : après la construction d'une grande chapelle proportionnée au nombre de fidèles et d'élèves fréquentant l'école, ce sont de nouveaux bâtiments qui sont édifiés pour donner des salles de classe neuves et spacieuses dès la rentrée prochaine.



Par ailleurs, les dortoirs ont été réaménagés

durant l'été pour faire face à une nouvelle augmentation des effectifs. Vous comprendrez aisément ce nouvel appel à votre générosité pour soutenir le développement de cette œuvre scolaire. Les élèves prient pour les bienfaiteurs de leurs écoles.

Oui, je soutiens l'ADEC et je fais un don par

chèque bancaire à l'ordre de « **ADEC** »

11 rue Cluseret - 92 280 SURESNES CEDEX

ou **carte bancaire** sur le site www.laportelatine.org

Paiement sécurisé - Reçu fiscal sur demande

Impôt sur le revenu (impôt sur les sociétés) :

66 % du montant de votre don est déductible dans la limite de 20 % du revenu imposable (60% et 5‰ du chiffre d'affaires).

Don déductible de l'IFI ou don de titres (actions) :

nous contacter : tél. : 01 45 06 10 68.

Pour nous aider à faire face à la hausse des demandes de bourses, merci de faire un don, même de 5 € ou 10 €, et de donner cette Lettre à votre entourage (famille, amis, collègues, voisins, etc.).

Le chapelet est récité dans les écoles aux intentions de tous les bienfaiteurs.